

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Agence de la biomédecine

Décision du 23 juillet 2012 portant autorisation d'un centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal en application des dispositions de l'article L. 2131-1 du code de la santé publique (partie législative)

NOR : AFSB1230505S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 2131-1 et R. 2131-10 à R. 2131-22 ;

Vu la décision n° 2009-14 du 14 mai 2009 fixant la composition du dossier de demande d'autorisation prévu à l'article R. 2131-13 du code de la santé publique ;

Vu la demande présentée le 2 avril 2012 par le centre hospitalier universitaire de Saint-Étienne (hôpital Nord) aux fins d'obtenir le renouvellement de l'autorisation de centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal ;

Vu les informations complémentaires apportées par le demandeur ;

Vu l'avis du conseil d'orientation en date du 6 juillet 2012 ;

Considérant que les praticiens proposés pour constituer l'équipe pluridisciplinaire définie à l'article R. 2131-12 du code de la santé publique font état de formations, compétences et expériences leur conférant le niveau d'expertise requis pour assurer les missions d'un centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal ;

Considérant que les modalités prévues de fonctionnement du centre sont conformes aux dispositions réglementaires susvisées,

Décide :

Article 1^{er}

Le centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal créé au sein du centre hospitalier universitaire de Saint-Étienne (hôpital Nord) est autorisé pour une durée de cinq ans.

Article 2

Les noms des praticiens du centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal appartenant aux catégories définies au 1^o de l'article R. 2131-12 du code de la santé publique figurent en annexe de la présente décision.

Article 3

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

La directrice générale,
E. PRADA-BORDENAVE

ANNEXE

Praticiens du centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal du centre hospitalier universitaire de Saint-Étienne (hôpital Nord) appartenant à la catégorie définie à l'article R. 2131-12 (1^o) du code de la santé publique :

Gynécologie-obstétrique

Mme Marie-Noëlle Varlet.
M. Joël Albersammer.
M. Gaultier Chene.
Mme Cécile Fanget.

Échographie du fœtus

Mme Anne-Sophie Russel-Robillard.
Mme Béatrice Samuel.
Mme Marie-Noëlle Varlet.

Pédiatrie-néonatalogie

M. Hugues Patural.
M. Georges Teyssier.
Mme Kareen Billiemaz.
Mme Géraldine Paricio.
Mme Sophie Magnin.

Génétique médicale

M. Renaud Touraine.
Mme Fabienne Prieur.
Mme Marine Lebrun.